

Les agents méritent un meilleur DGT

A travers 12 pages (!), le DGT a décidé de s'épancher auprès des agent·es pour nous faire un petit bilan de son action et nous faire part de ses préoccupations. En résulte un courrier dogmatique, malhonnête, clivant, dangereux et anxiogène. Vous ne pouvez/voulez pas lire les douze pages ? Résumons : les actions prescrites, dites « actions prioritaires » sont légitimes, légales, et indispensables pour la survie de nos services. Réciproquement, nos services sont mis en danger par une dangereuse minorité perturbatrice (un peu limitée intellectuellement), d'autant plus dangereuse qu'elle n'est pas clairement définie si ce n'est qu'elle s'incarne dans des « individus » qui ne font pas les actions prescrites, s'agitent durant les réunions de service, ne rentrent pas dans wikité, menacent la hiérarchie et mangent les enfants (bon, ça c'est nous qui rajoutons).

Les chiffres ne sont pas bons, cher·es collègues, et ce n'est la faute ni de la DGT, qui nous soutient, ni de la diminution des effectifs qui est proportionnellement plus faible que la chute des bâtons. Tirons-en les conclusions qui s'imposent : les chiffres (auxquels il n'est pas attaché mais qui sont quand même son unique prisme sur ses services) sont mauvais car certain·es agent·es le sont. On ne vous demande pas la lune : juste d'être dehors deux jours par semaine. Peu importe la qualité de vos interventions, l'essentiel est ailleurs : dans l'agitation, le paraître, ce de manière à ce que notre DGT puisse garder son poste.

Celles et ceux qui ne vont pas dans son sens sont des traîtres. Qui ne se soucient ni de l'égalité professionnelle, ni de la santé des salariés qui, curieusement, n'est prise en compte que par le biais des installations classées, de l'amiante et des chutes de hauteur (camarade ouvrier de chantier, continue de respirer ta douce silice ou tes produits CMR, les risques auxquels tu es exposé ne sont pas « prioritaires » ; passe ton chemin).

Mais, il y a pire encore : ces pirates qui sabordent notre si belle inspection du travail font peser une menace encore plus forte sur notre avenir. Si ils/elles ne cessent pas immédiatement leur action séditeuse, c'est le caractère généraliste des sections qui sera sacrifié, ce malgré tout l'attachement que M. Struillou, ce brave homme, y porte.

A l'issue de cette lecture, l'agent·e qui avait encore le moral ressortira à coup sûr abattu·e et désorienté·e. voire inquiet·e : et si c'était moi l'individu dangereux qui mettrait en péril le caractère généraliste des sections ?

En réalité, ce courrier n'est qu'un exemple supplémentaire, d'une part, de la vision qu'a notre administration de l'inspection du travail et, d'autre part, de la stratégie répressive engagée depuis l'arrivée de Murielle Pénicaud à la tête du Ministère du travail.

Commençons par les oublis : malgré ses 12 pages, notre glorieux chef suprême ne fait pas mention de la complexification de la réglementation, ni de la désorganisation des services qui règne depuis 2014, ni des postes vacants non pourvus ou des redécoupages perpétuels, ni des décisions politiques (et absolument pas juridiques) que ses propres services prennent lorsqu'arrivent des « *dossiers sensibles* » (affaire TEFAL, Air France, la Poste, etc.).

Il ne mentionne pas non plus les alertes des organisations syndicales (ces dernières n'existant pas dans son esprit -*j'ai mal à mon dialogue social*), les [suicides et tentatives de suicide dans les services](#), les articles des conventions de l'OIT qui ne l'arrangent pas ou encore les rapports des experts, produits à la demande des représentants du personnel, et que l'administration ignore.

Il omet enfin l'annonce faite durant le séminaire des Direcctes fin janvier que le nombre d'assistant.e.s de contrôle allait baisser inexorablement alors qu'il décrit la relation complémentaire entre les agents de contrôle et les assistants de contrôle. Où est la complémentarité lorsqu'un métier est en train de disparaître au gré des départs en retraite et de l'absence de recrutement ?

Le DGT ne se soucie pas des « détails ». Ce qui ne va pas dans son sens, il feint de l'ignorer. Parmi la liste qui précède, on pourra piocher, par exemple, la page 59 du [rapport d'Alternatives Ergonomiques](#) qui parlait en 2014 des actions prescrites : *il n'est pas « illégitime de proposer que tous les agents participent à des actions communes. A condition de ne pas installer un débat de chiffres à la place d'un débat de sens. Si l'agent participe à une action commune, il doit le faire parce qu'il en voit l'intérêt. Et il n'est pas rare que des agents soulignent que de telles actions leur permettent d'apprendre sur de nouveaux champs ou leur dont connaître de nouveaux interlocuteurs. C'est de nouveau une caricature que de penser que les agents se répartissent entre pour et contre les actions programmées. Mais l'organisation a tout à gagner à ce que les agents continuent à défendre la possibilité la plus large possible de choisir les jours où ils vont contrôler, les lieux, les thèmes, les façons de faire. C'est à elle de convaincre l'agent que les thèmes programmés nationalement ou régionalement, et les façons de faire proposées, ne contredisent pas l'idée qu'il se fait du métier. [...] Ce n'est certainement pas en imposant de les réaliser quoiqu' on en pense qu'on mettra les agents dans de bonnes conditions pour y participer. Et pendant ce temps, pour celui qui y va à contre-coeur, va peser plus que jamais l'impression qu'il ne fait pas ce pour quoi il a décidé de faire ce métier, et en particulier le traitement des dossiers importants de son point de vue qu'il ne résout pas parce qu'il n'en n'a pas eu le temps ».*

Du sens du métier, d'une idée de l'inspection du travail au service des travailleuses et travailleurs, des injonctions paradoxales que nous subissons, de la pression relayée par une hiérarchie surnuméraire parfois déviante... il n'en touche pas un mot. Les agent-es devront se contenter de ce silence et plier. Le marché qu'il nous propose : « soumettez-vous et gardez des effectifs et une organisation en sections généralistes » est en réalité un marché de dupes. A aucun moment, le DGT ne précise que le collège des Direcctes a préconisé auprès de la Ministre la fin des sections généralistes. Que celle-ci a déclaré en octobre dernier vouloir présenter un projet qui allait modifier l'organisation de l'inspection du travail. Que l'épée de Damoclès pèse en réalité sur nous, non pas parce que les chiffres ne sont pas bons, mais bien parce que le caractère généraliste empêche de distribuer les dossiers à la carte et qu'il préserve l'inspection, tant bien que mal, des pressions politiques et patronales.

Fort heureusement, notre hiérarque ne trompera personne. L'état de déliquescence des services n'est nullement imputable à une action syndicale à laquelle notre DGT accorde une importance que nous ne nous reconnaissons pas nous-même. Il est imputable à la politique que M. Struillou mène lui-même, dans le cadre fixé par Muriel Pénicaud, dans un contexte de recul des droits des travailleuses et travailleurs.

A la veille d'une suppression supplémentaire de 15% des sections d'inspections et d'une possible explosion des unités départementales, M. Struillou nous prend rageusement à partie. Notre collectif de travail, tellement malmené, n'a pas à subir ces imprécations : face à notre DGT qui nous accuse et nous menace, il est évident que nous méritons mieux. Bien mieux. Faisons lui savoir.